

REUNION DU 18 JUILLET 2024
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DES RUES ORBE,
PORT NEUF, LORMAND ET DE LA MONNAIE
Relevé de conclusions

Assistaient à cette réunion :

- M le Maire
- Christian Millet-Barbé, adjoint à la sécurité et à la tranquillité publiques
- Sylvie Meyzenc, adjointe à l'artisanat, aux halles et marchés
- David Tollis, Directeur général des services
- Luc Tarayre, Directeur général adjoint en charge de la sécurité et la tranquillité publiques
- Marc Andrieu, Directeur général adjoint en charge des finances, du contrôle de gestion, des affaires juridiques et du numérique,
- Marc Amestoy, Directeur de Cabinet

Excusée : Sylvie Durruty, 1^{ère} adjointe

L'association signataire d'un courrier le 25 juin était elle-même représentée par une quinzaine de commerçants.

A la suite d'échanges riches et très constructifs, il a été convenu de retenir les conclusions suivantes, à savoir que :

1/ la Ville maintiendra sa vigilance et ses interventions de jour comme de nuit par le biais de sa Police municipale pour garantir l'ordre public, limiter au maximum le sentiment d'insécurité et tous les troubles causés par les sans-abris en centre-ville.

2/ la Ville prendra contact avec les associations caritatives et de secours, principalement la Croix-Rouge, pour la sensibiliser quant à la gêne et les désagréments occasionnés par le fait qu'elle apporte de la nourriture aux sans-abris sur les lieux-mêmes qui sont identifiés comme problématiques. L'enjeu sera de faire en sorte que la nourriture puisse être délivrée dans d'autres lieux dont il faudra convenir avec la Croix-Rouge notamment.

3/ la Ville diligentera une expertise juridique afin de savoir quelles possibilités s'offrent au Maire afin de réglementer la vente d'alcool par les supérettes existantes, au-delà de la réglementation existante (sujet des limites horaires...etc...).

4/ la Ville se mettra en rapport avec la Police nationale afin qu'elle puisse renforcer les contrôles inopinés en tenue civile concernant le sujet de la vente d'alcool.

5/ la Ville étudiera la faisabilité d'une mobilisation des services de Prévention spécialisée en lien avec le Département, afin d'œuvrer à une meilleure maîtrise du comportement des sans-abris dans le but de réduire les comportements qui nuisent aux habitants et aux commerçants.

6/ la Ville prendra contact avec l'Evêché afin d'examiner les modalités selon lesquelles nous pourrions éviter que la cathédrale ne constitue de trop, un « lieu refuge » permettant aux sans-abris de se replier lorsque la Police cherche à mettre fin aux désordres et perturbations qu'ils créent.

M le Maire convient qu'une nouvelle réunion pourra intervenir dans le courant de l'automne.

Fait à Bayonne, le 19 juillet 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'David Tollis', written in a cursive style.

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services